

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2018-10-15

PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 15 octobre 2018 à 19 h 35, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, à tous les membres du conseil le 12 octobre 2018, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 35 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sécurité civile – Demande d'aide financière–Volet 1
4. Sécurité civile – Demande d'aide financière–Volet 2
5. Période de questions
6. Levée de la séance

18-223

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'AlbanéL adopte l'ordre du jour tel que présenté.

18-224

3. SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE–VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont, prioritairement, les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec d’une somme de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d’une valeur d’au moins 900 \$;

QUE la Municipalité autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

18-225

4. SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE–VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont, prioritairement, les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Edmond-les-Plaines, Normandin, Girardville et Saint-Thomas-Didyme pour le **Volet 2**, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Municipalité autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, une seule citoyenne est présente et aucune question n'est posée.

18-226

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 19 h 41.

Fait et passé à Albanel en ce quinzième jour d'octobre 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général